



Demande de transfert 2019/2020

Vers l'ENS d'Architecture Paris-Malaquais (ENSAPM)

(hors redoublement en 1^{er} cycle LICENCE année 1 et hors admission ou redoublement en 2^{ème} cycle MASTER année 2)

ENSA d'origine : Portfolio joint OUI NON

Formulaire à déposer complet avant le vendredi 7 juin 2019 auprès du service des transferts de votre ENSA (qui se chargera de nous le faire parvenir).

ÉTUDIANT

Mme M. Nom Prénom
Adresse
Code postal ville : Pays
Né(e) le Ville de naissance N° dépt pays
Nationalité
☎ Mobile
Courriel @

SCOLARITÉ

Baccalauréat ou équivalent Série Année d'obtention
Ville N° dépt Pays
N° INE (10 chiffres + 1 lettre : vous le trouverez dans votre fiche Taiga)
Année de votre 1^{ère} inscription dans une école d'architecture française : ENSA de :
Nombre d'inscriptions administratives dans le cycle conduisant au diplôme d'études en architecture :
Nombre d'inscriptions administratives dans le cycle conduisant au diplôme d'Etat d'Architecte :

Positionnement dans le cursus en 2018/2019

Année de césure OUI NON
Mobilité internationale OUI NON

1^{er} cycle licence conduisant au diplôme d'études en architecture 1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année
2^{ème} cycle master conduisant au diplôme d'Etat d'Architecte 1^{ère} année 2^{ème} année
Date d'obtention du diplôme du cycle licence Ou date prévue N° carte étudiant actuel

Positionnement prévisionnel dans le cursus en 2019/2020

1^{er} cycle licence 2^{ème} année 3^{ème} année (le transfert/redoublement en Licence 1 n'est pas autorisé)
2^{ème} cycle master 1^{ère} année si redoublement en M1 préciser le motif (le transfert en master 2 n'est pas autorisé)

IMPORTANT joindre à votre demande une note écrite de 3 pages maximum et un portfolio de format A4 - de vos projets.

Joindre une note écrite (*dactylographiée ou manuscrite*) - 3 pages maximum - qui met en perspective les acquis des années précédentes, expose le projet de formation et explicite les motivations de votre demande + **CV à jour**
La copie de l'ensemble des relevés de notes visée par l'école et la copie de l'attestation ou du diplôme de licence le cas échéant
Un portfolio (*20 pages maximum*) de format A4 exclusivement, présentant des travaux d'architecture réalisés par l'étudiant.

Les demandes seront examinées par la commission d'admission et en fonction de la capacité d'accueil de l'ENSAPM.

Avez-vous déposé un Dossier Social Étudiant (DSE) auprès du CROUS de l'académie de votre ENSA : NON OUI
Si OUI précisez le CROUS de

Certifié sincère et véritable Fait à le Signature de l'étudiant(e)

Les dossiers transmis hors délais, incomplets ou mal renseignés ne seront pas traités

Avis du directeur de l'ENSA d'origine Favorable Défavorable

Date + cachet + signature